

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil d'Authier-Nord, le 4 juillet 2017 à 19h30.

Sous la présidence du maire, Alain Gagnon, sont présents les conseillères et le conseiller suivants : Cécile Hélie, Lorrie Gagnon, Noëlla Dubé et Steve Bruneau. Mme Elise Gagnon agit comme secrétaire.

Est absente la conseillère Andrée Labranche.

1-Adoption de l'ordre du jour.

2017-07-01 Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

2-Adoption du procès-verbal du 6 juin 2017.

2017-07-02 Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que le procès-verbal du 6 juin 2017 soit accepté tel que présenté en y apportant les corrections suivantes : au point 8, avant le dernier paragraphe, lire **cinq** et non **quatre** années, au point 17, ajouter un **e** à **demandé**, au point 18, mettre un **e** à **municipal**, au point 20, dans roulotte, deuxième phrase, mettre **é** et enlever le **r** à **acquitter**, ajouter **jours** après dix (10), à location de débroussailleuse, dans la résolution, lire **par** le conseiller, enlever **pour manier la débroussailleuse**, et à Jocelyn Caron, enlever **ingénieur** et écrire **technicien en génie civile**.

3-Affaires en découlant.

Le maire fait part des sujets suivants : Formation à suivre pour le coordonnateur du service incendie de la MRC, engagement d'une responsable au service des Ressources humaines, le MTQ et les nombreux ponts qui ont subi des baisses de tonnage, deux (2) guides ou modèles de règlements d'urbanisme (un pour les villes et un pour le milieu rural) seront soumis aux municipalités pour modifier leurs règlements d'urbanisme.

4-Approbation des comptes.

2017-07-03 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que les comptes du mois de juin 2017 soient adoptés.

Salaires payés	:	6,254.02\$
Comptes payés	:	17,285.73\$
Comptes à payer	:	16,682.14\$
Pour un total	:	40,221.89\$

5-Adoption de la correspondance.

2017-07-04 **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PEARRL) – Dépenses pour l'entretien hivernal**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PEARRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité des rues locales de niveaux 1 et 2 transférées, ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1^{er} avril 1993 :

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées aux municipalités couvrent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016, les dépenses de déneigement ne sont plus admissibles au PAERRL ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une grande portion des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses au PAERRL ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu et adopté :

QUE la municipalité d'Authier-Nord demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, de revoir sa décision en incluant les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, pour appui, ainsi qu'à toutes les municipalités et MRC du Québec.

La conseillère Andrée Labranche arrive, il est 20h05.

2017-07-05 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

6-Période de questions (10 minutes).

Aucune question.

7- Achat d'un photocopieur XÉROX.

Le photocopieur qui était usagé à l'achat, est brisé. Les coûts de réparation sont assez élevés (c'est un photocopieur qui n'est plus sur le marché, donc, les pièces ne seront plus disponibles et/ou très dispendieux). Une rencontre avec les conseillers disponibles a eu lieu afin de discuter de la problématique. Des soumissions ont été reçues. Un nouveau photocopieur neuf a été retenu et il est décidé d'en faire l'achat.

2017-07-06 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que la municipalité fasse l'acquisition d'un nouveau photocopieur de marque **XÉROX WordCenter 6655**, au montant de 2640\$ + taxes. Contrat d'un an.

8- Étudiant pour le projet de la mini-forêt éducative et récréative 2017.

Un nom a été reçu au bureau. Cédric Auger s'est inscrit, en tant qu'étudiant, pour travailler sur le projet de la mini-forêt éducative et récréative 2017. Par contre, aucun responsable adulte. Des noms sont soulevés et ceux-ci seront contactés afin de vérifier s'ils seraient intéressés à travailler sur le projet qui est d'une durée de deux (2) semaines.

2017-07-07 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu d'accorder un montant de 13\$/heure à Cédric Auger, en tant qu'étudiant pour le projet de la mini-forêt. Le salaire du responsable adulte sera de 18.50\$/heure.

Ces personnes pourraient également travailler lors des travaux de voirie qui seront faits en août et en septembre.

9-Demande de dérogation de monsieur Daniel Labbé.

N° : DER17-02

Demandeur : Monsieur Daniel Labbé

Adresse : 169, Chemin de la Plage

Lot : 4 465 833

Mesure frontale du terrain : 63.40 mètres

Mesure profondeur du terrain : Superficie 5,126.70 mètres²

Nature de la demande : Monsieur Labbé habite dans une zone blanche (600 villégiature). Celui-ci désire construire un garage 24' X 30', derrière sa maison, qui elle, est face au lac. Le garage est à une distance de 16 pieds de la maison, et la distance entre le derrière du garage et le chemin de la Plage est de 44 pieds. La distance avec le voisin côté nord est de 90 pieds.

Dérogation : Règlement de zonage. Art. 4.4.6.3. : Dans le cas d'un terrain intérieur, les garages ou dépendances ne peuvent être implantés que dans les cours arrière et latérale.

Le comité d'urbanisme a étudié la demande de dérogation de monsieur Daniel Labbé qui réside au 169, Chemin de la Plage. Les membres de ce comité recommandent aux membres du conseil municipal, d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Daniel Labbé avec les recommandations suivantes :

- ✓ Le garage ne doit pas excéder la hauteur de la maison selon le règlement. Les membres du conseil d'urbanisme exigent le respect des normes de hauteur des bâtiments ;
- ✓ Il est également suggéré que l'extérieur du garage soit terminé d'ici un an. Un revêtement extérieur est exigé.

2017-07-08

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu d'accepter la recommandation du Comité d'urbanisme concernant la demande de dérogation de monsieur Daniel Labbé.

10-MRC. Politique de soutien aux projets structurants, 49,000\$.

Le montant disponible pour la municipalité d'Authier-Nord, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC, est de 49,000\$. Un projet est en cours dans lequel nous y retrouvons la mosaïciculture et le surf à pagaie.

2017-07-09

11-Agritibi.

Un moteur a dû être racheté pour la débroussailleuse ainsi que quelques pièces chez Agritibi à Amos. Des factures totalisant environ 4500\$.

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu d'accepter les achats faits par le maire concernant la débroussailleuse qui était défectueuse. Achats qui ont été faits chez Agritibi d'Amos totalisant environ 4500\$.

12-Période de questions.

Aucune question.

13-Questions diverses.

Régie incendie : La conseillère déléguée à la Régie incendie, Cécile Hélie, fait un compte-rendu de leur dernière séance du 20 juin dernier : Formation des pompiers, hausse de salaire demandée par la secrétaire de la Régie, précaution pour les autos électriques - pinces de désincarcération, achat de cinq (5) nouveaux habits pour les pompiers, un logo pour le 100^e de Macamic, les pompiers de Poularies et Taschereau seront en poste pour remplacer les pompiers de Macamic lors des festivités du 100^e anniversaire de Macamic, une photo des représentants de la Régie incendie à l'occasion du 100^e anniversaire de Macamic, la firme de Deloitte s.e.n.c.r.l., a été retenue pour les états financiers, panneau électronique – nombre de jours sans feu, schéma d'incendie – regroupement des municipalités, deux (2) drapeaux brisés ont été enlevés.

Bacs à fleurs : Philippe Duval pourrait en construire à l'automne.

Lot 48-C : En attente de signature du contrat.

Balayage de rue : Tout est terminé. Déterminer le salaire des jeunes suivants qui ont travaillé : Samuel Provencher, Nicola Provencher, Thomas Gagnon et Matisse Collard.

2017-07-10 Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu d'accorder un salaire de 11.25\$/heure à Samuel Provencher, Nicola Provencher, Thomas Gagnon et Matisse Collard pour le balayage des trottoirs et des intersections de la municipalité d'Authier-Nord.

Fauchage bordures dans les rangs : Monsieur Jérémie Deslongchamps offre, encore cette année, ses services pour faire le fauchage de foin en bordure des chemins dans les rangs.

2017-07-11 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que monsieur Jérémie Deslongchamps procède au fauchage de foin en bordure des chemins dans les rangs, et ce dans la semaine du 17 juillet 2017. Un montant de 675\$ lui sera versé à la fin des travaux.

Pacte rural : Un projet regroupant la mosaïciculture et le surf à pagaie est présentement en préparation.

Clé garage : Faire un double de la clé pour le garage où se retrouve le diesel.

Fabrique : Une rencontre a eu lieu avec les membres de la Fabrique ainsi que le maire afin de discuter de l'avenir de l'église. Bien des suggestions ont été soulevées.

Travaux au sous-sol : Monsieur Jocelyn Lahaie viendra travailler quelques jours afin de terminer les travaux amorcés au sous-sol.

Camion pour la voirie : Les membres du conseil discutent concernant l'achat d'un camion (pick up) qui pourrait être utilisé par l'inspecteur de voirie pour ses déplacements, les transports d'équipements et/ou d'achats pour la voirie. Le conseiller Steve regarde et cherche sur Internet. Un camion intéressant a été trouvé à Ottawa d'une valeur de 35,000\$. Le comité de voirie prendront les coordonnées et s'informeront.

2017-07-12 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu de faire l'achat d'un camion qui servirait pour l'inspecteur de voirie, d'une valeur approximative de 35,000\$.

Ponceaux de béton : Quelques ponceaux de béton pourraient être vendus, en lot, au plus offrant. Vérifier la quantité et afficher comme ceux de 2015.

14-Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance. Il est 22h08.

Alain Gagnon, maire

Élise Gagnon, Dir. gén. Sec-très.